

Prix Léon-Tétrault

Remis à un finissant d'un programme de deuxième cycle aux études supérieures de la FMSS

RESPONSABILITÉ DE LA DÉMARCHE : coordonnateur académique aux études supérieures (Yacine Tabet)

DESCRIPTION : Il a pour but de reconnaître l'implication exceptionnelle dont le ou la récipiendaire a fait preuve durant tout son parcours, tout en maintenant l'excellence de ses réalisations académiques.

Soumission effectuée par des collègues du candidat ou le candidat lui-même.

CRITÈRES :

1. L'étendue et l'altruisme de son implication.
2. L'excellence de son parcours académique.
3. L'aspect innovateur de ses réalisations.
4. Avoir déposé son mémoire entre le 15 septembre de l'année précédente et le 15 septembre de l'année en cours.

COLLÈGE ÉLECTORAL : Il est décerné par un comité de sélection mixte composé du coordonnateur académique aux études supérieures, d'un professeur chercheur, d'un représentant étudiant du RECMUS (Regroupement des étudiants chercheurs en médecine de l'Université de Sherbrooke) et du vice-doyen ou de la vice-doyenne à la recherche et aux études supérieures qui le préside.

PROCESSUS :

	Activités	Semaine	Responsabilité
1.	Envoi au coordonnateur académique aux études supérieures : <ul style="list-style-type: none"> • Avis de démarrage du processus. • Fiche descriptive du prix. • Formulaire de mise en candidature. • Liste des candidatures non admissibles (récipiendaires des 5 dernières années). • Fiche du comité de sélection. 	1 ^{re} d'octobre	Bureau des communications
2.	Envoi au RECMUS : <ul style="list-style-type: none"> • Appel de candidatures. • Fiche descriptive du prix. • Formulaire de mise en candidature. • Liste des candidatures non admissibles (récipiendaires des 5 dernières années). 	2 ^e d'octobre	Coordonnateur académique aux études supérieures
3.	Envoi aux étudiants de 2 ^e et 3 ^e cycle : <ul style="list-style-type: none"> • Appel de candidatures. • Fiche descriptive du prix. • Formulaire de mise en candidature. • Liste des candidatures non admissibles (récipiendaires des 5 dernières années). 	3 ^e d'octobre	RECMUS
4.	Constitution du comité de sélection.	3 ^e d'octobre	Coordonnateur académique aux études supérieures
5.	Soumission de mises en candidatures par les étudiants.	2 ^e de novembre	Étudiants
6.	Nomination 3 finalistes avec identification du récipiendaire.	4 ^e de novembre	Comité de sélection

7.	Transmission au coordonnateur académique aux études supérieures : <ul style="list-style-type: none"> • Formulaires et dossiers complets de 3 finalistes. • Fiche du comité de sélection signée avec identification du récipiendaire et des finalistes. 	1 ^{er} de décembre	Comité de sélection
8.	Transmission au bureau des communications : <ul style="list-style-type: none"> • Formulaires et dossiers complets de 3 finalistes. • Fiche du comité de sélection signée avec identification du récipiendaire et des finalistes. 	2 ^e de décembre	Coordonnateur académique aux études supérieures
9.	Transmission des noms des finalistes et du récipiendaire au secrétariat et VD à la VE pour validation.	2 ^e de décembre	Bureau des communications
10.	Validation des finalistes et du récipiendaire.	2 ^e de janvier	Secrétariat et VD à la VE